



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20240923-2024-123-DGSMM-DE Date de télétransmission : 26/09/2024 Date de réception en préfecture : 26/09/2024	
Numéro de l'acte	2024-123
	DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-123

#### ASSURANCES : PACIFICA – GAEC DU BLOEMSTRAETE

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

#### Le conseil municipal,

**Considérant** que le GAEC du BLOEMSTRAETE, dont le siège social se situe 26, rue du Bloemstraete à Renescure (59173) possède une parcelle en face du complexe sportif Gymnique appartenant à la commune d'Arques.

**Considérant** que le 18 février 2022, une violente tempête a endommagé une partie de la toiture du complexe sportif et la laine de verre s'est répandue sur la parcelle agricole sur une surface de 250 m X160M soit 4 hectares.

**Considérant** que la production de denrée agricole engendrait de fait des risques sanitaires pour la consommation du bétail et une perte.

**Considérant** qu'une expertise contradictoire amiable a été organisée entre le GAEC du BLOEMSTRAETE et la ville d'Arques.

**Considérant** que l'évaluation des dommages subis par le GAEC du BLOEMSTRAETE est estimée à un montant de 2800,00 euros H.T (deux mille huit cents euros H.T.)

**Considérant** qu'au vu du montant du litige, il est nécessaire de proposer le paiement du montant de 2800,00 euros (deux mille huit cents euros H.T.)

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : VERSE** un montant de 2800,00 euros H.T. pour les dommages subis à l'assurance PACIFICA DOMMAGES.

**ARTICLE 2 : IMPUTE** cette dépense exceptionnelle au budget 2024.

**ARTICLE 3: RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,  
Bernadette BAROUX



Fait à ARQUES  
Le 23 septembre 2024

Le Maire,  
Benoit ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 26 SEP. 2024 et publication ou  
notification le 26 SEP. 2024

Monsieur le Maire

Benoit ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**Affiché le 25 septembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

**Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.**

**Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.**